

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0925-000

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS SUR  
PILOTIS ET D'ABRI QUATRE SAISONS AU  
PARC-NATURE DU LAC JÉRÔME ET  
L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE  
600 000 \$ À MÊME LE FONDS DE PARCS ET  
TERRAINS DE JEUX**

---

ATTENDU QUE les travaux d'aménagements de sentiers sur pilotis et d'abri quatre-saisons au parc-nature du lac Jérôme (SOUM 2020-3,2) sont prévus au programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14268/21-04-20 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 1 de la *Loi sur les travaux municipaux*;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1.-** Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2.-** Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à dépenser la somme de 600 000 \$ afin de faire les travaux ci-haut mentionnés, tel que décrit au devis estimatif préparé par Hedi Sfar, arch. pays., chargé de projets au Service de l'ingénierie, et approuvé par monsieur Simon Brisebois, ing., chef de la Division conception du Service de l'ingénierie, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe « 1 ».

**ARTICLE 3.-** Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à s'approprier une somme de 600 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**ARTICLE 4.-** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La Mairesse,

---

JANICE BÉLAIR-ROLLAND

La Greffière de la Ville,

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

/sr


Avis de motion : 20 avril 2021  
Présentation : 20 avril 2021  
Adoption : \*\*\*  
Entrée en vigueur : \*\*\*

SERVICE DE L'INGÉNIERIE  
DEVIS ESTIMATIF


Projet : Travaux d'aménagement de sentiers sur pilotis et d'abri quatre saisons au parc-nature du lac Jérôme (SOU M 2020-3,2)

SOUS-TOTAL	DESCRIPTION	MONTANT
SOUS-TOTAL 1.0	PRÉPARATION DU SITE ET PROTECTION	36 950,00 \$
SOUS-TOTAL 2.0	SENTIER SUR PILOTIS SECTEUR TOUR-DU-LAC	146 300,00 \$
SOUS-TOTAL 3.0	SENTIER SUR PILOTIS SECTEUR SAINT-ANTOINE	101 450,00 \$
SOUS-TOTAL 4.0	ABRI QUATRE-SAISONS	96 000,00 \$
SOUS-TOTAL 6.0	IMPRÉVUS	100 000,00 \$
	SOUS-TOTAL :	480 700,00 \$
	Services professionnels, frais de règlement, travaux contingents et taxes (max 34 %) :	119 300,00 \$
	<b>MONTANT TOTAL :</b>	<b>600 000,00 \$</b>

Préparé par :

  
 Hedi Sfar, arch. pays.  
 Chargé de projets - Service de l'ingénierie

Approuvé par :

  
 Simon Brisebois, ing.  
 Chef de Division - conception du Service de l'ingénierie